

2022/67

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	11

Séance du 10 novembre

L'an deux mil vingt deux, le 10 novembre

Convocation 4/11/2022

Date d'affichage 4/11/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER – E. TRESCARTES F. EUSTACHE– P. LAMY-BOYET – S. CIOLEK épouse GREMY– C. GREGOIRE – H. CAPPELLAZZI- C BLARDAT-KATOUI- B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICIAO - -

Absents ayant donné pouvoir : P. BARDEL a donné pouvoir à C. DECUYPER – W. COLAS a donné pouvoir à P. LAMY-BOYET -- -

Absent excusé : C. GUILLAUME

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : P. LAMY-BOYET

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.T.G.)

La commune a conclu un partenariat avec la Caisse D'allocation Familiales (CAF) par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Ce contrat d'objectifs et de financement avait pour but de contribuer au développement et l'amélioration de l'offre d'accueil. Les CEJ sont progressivement et au fil de leur renouvellement, remplacés par des Conventions Territoriales Globales (CTG). Ce nouveau cadre contractuel d'une durée de 4 à 5 ans, est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur tous les champs d'interventions mobilisés par la CAF : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap, l'inclusion numérique et l'accompagnement social.

L'ancien dispositif de financement sera remplacé par un nouveau (les « bonus territoire CTG ») qui garantit, de manière pluriannuelle, un maintien des financements précédents versés dans le cadre des CEJ et en simplifie les modalités de calcul. Cette démarche s'appuie sur un diagnostic partagé du territoire et fixe le cadre d'un plan d'actions adapté.

Afin de conserver les financements au titre du CEJ en 2022 et de bonifier financièrement de nouvelles offres de services dans le futur, il convient que la commune de Bussy-en-Othe soit cosignataire de la future CTG en 2022 à l'échelle de la communauté de communes du Jovinien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

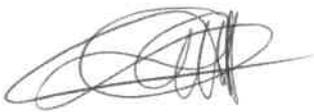
S'engage à cosigner la future Convention Territoriale Globale à l'échelle de la Communauté de communes de Joigny

Autorise Mme le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance

Pascale LAMY-BOYET



Le Maire

Catherine DECUYPER

